

COVID-19 Sexologues

MESSAGES DE LA PRÉSIDENTE

26 MAI 2020 – [Message de la présidente](#)

06 MAI 2020 – [Message de la présidente](#)

23 AVRIL 2020 – [Message de la présidente](#)

03 AVRIL 2020 – [Message de la présidente](#)

24 MARS 2020 – [Message de la présidente](#)

18 MARS 2020 – [Message de la présidente](#)

26 MAI 2020 – GUIDE DES MESURES D'HYGIÈNE PRÉVENTIVES À L'INTENTION DES SEXOLOGUES

Ce guide a été créé à l'intention des sexologues exerçant en pratique privée dans le but de les guider dans la réouverture de leur bureau de consultation. [Guide des mesures d'hygiène préventives à l'intention des sexologues](#)

MISE À JOUR 23 AVRIL 2020 – COMMUNICATION / COVID-19 AVIS AU PUBLIC ET AUX SEXOLOGUES

L'Ordre professionnel des sexologues du Québec suit attentivement les recommandations des autorités gouvernementales concernant la Covid-19. L'Ordre mettra à jour les informations au public et aux sexologues en fonction des nouvelles directives de prévention qui seront mises de l'avant par le gouvernement.

La santé et la sécurité des clientes et des clients ainsi que celle des sexologues sont la priorité de l'OPSQ. C'est pour cette raison que l'Ordre souhaite informer et répondre aux questions partagées par le public et les professionnel.les. Pour plus d'informations, consultez le document suivant : [Avis au public et aux sexologues](#)

15 MAI 2020 – COMMUNICATION / COVID-19 RAPPEL CONCERNANT LE SITE *JE CONTRIBUE*

De nouvelles informations ont été mises à jour sur le site gouvernemental et les sexologues déjà inscrits.es sont invités à le faire de nouveau. L'invitation à venir apporter votre contribution et vos compétences au sein du RSSS est toujours pertinente et valide pour les sexologues qui souhaiteraient le faire : [Rappel concernant le site *Je Contribue*](#)

MISE À JOUR 6 MAI 2020 – INFORMATIONS IMPORTANTES RELATIVEMENT AU FONCTIONNEMENT DE L'ORDRE

Maintien des services de l'Ordre : Les bureaux de l'OPSQ sont présentement fermés. Les employé.es poursuivent leur prestation de service par le biais de la télépratique. Par ailleurs, les sites Internet et Intranet de l'Ordre demeurent accessibles en tout temps et nous ne prévoyons pas d'interruption. **Nous vous invitons à privilégier les communications écrites afin de recevoir le service le plus efficace et le plus rapide possible.**

Les événements : L'Ordre a pris la difficile décision de reporter le colloque 2020 prévu pour le 2-3 octobre 2020 à l'année suivante. L'assemblée générale annuelle ainsi que les élections sont également reportées : [lire la communication sur les décisions de l'Ordre à cet effet](#). Également, les formations de l'Ordre seront données en visioconférence à partir du mois de mai. [Pour plus d'informations sur les formations, cliquez ici](#)

Inspections professionnelles : L'Ordre a annulé les inspections professionnelles prévues pour le mois d'avril 2020. Il a toutefois été décidé que les inspections professionnelles allaient reprendre progressivement à partir de la mi-mai, et ce, par le biais de la visioconférence dans les régions administratives moins touchées par le virus. L'Ordre propose une philosophie axée sur le développement professionnel et le soutien à la pratique dans le cadre de son programme d'inspection. Ainsi, l'inspection professionnelle est le mécanisme tout indiqué

pour accompagner les sexologues dans les changements actuels reliés à leur pratique professionnelle.

8 AVRIL 2020 – MESURES D'AIDE POSSIBLES AUX SEXOLOGUES

Chères et chers collègues,

Voici quelques informations quant aux mesures d'aide auxquelles vous pouvez avoir recours.

Aide gouvernementale du Québec – Lundi 6 avril 2020, en conférence de presse, le Gouvernement a annoncé la mise en place de nouvelles mesures d'aide s'adressant aux petites et moyennes entreprises du Québec.

Étant donné que plusieurs sexologues opèrent une clinique ou une entreprise reliée à leur profession, certaines de ces mesures pourraient s'appliquer à vous en cas de besoin.

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des mesures mises en place par le gouvernement pour soutenir financièrement les entreprises, nous vous invitons à consulter la page web [Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus), section Aide financière. Vous y trouverez notamment l'information sur le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (soutien financier pour un montant inférieur à 50 000\$) ainsi que sur le Programme actions concertées pour le maintien en emploi.

Prestation canadienne d'urgence du Canada (PCU) – Nous sommes conscients que les travailleuses et travailleurs autonomes ayant une baisse considérable de leurs revenus ne peuvent décider de cesser temporairement leur pratique. En effet, les sexologues doivent, pour leur part, continuer d'offrir leurs services puisqu'elles et ils ont une obligation de respecter leurs devoirs et obligations déontologiques envers la clientèle en détresse qui les consultait avant la crise ainsi que les nouvelles demandes reliées à l'anxiété suscitée avec la crise du coronavirus.

[Pour avoir plus d'informations au sujet de la PCU, les sexologues travailleuses ou travailleurs autonomes peuvent cliquer ici.](#)

18 MARS 2020 – AVIS AUX PERSONNES NON-INSCRITES OU RETRAITÉES DEPUIS MOINS DE 5 ANS AYANT MOINS DE 70 ANS

Face à la situation d'urgence sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19, le gouvernement du Québec souhaite prendre toutes les mesures qu'il juge requises pour s'assurer que le réseau de la santé et des services sociaux dispose des ressources nécessaires tant en santé physique qu'en santé mentale.

À cet effet, si vous êtes un ex-membre de notre ordre professionnel âgé de moins de 70 ans qui est actuellement à la retraite ou a réorienté sa carrière, et ce, depuis moins de 5 ans, et que vous désirez apporter votre contribution au sein du réseau de la santé et des services sociaux, [consultez le](#)

document ci-joint.